

IX. Résultats de la mission

Les membres d'une même alliance conviendront ensemble de la façon dont il y a lieu de partager les renseignements recueillis lors des survols effectués en vertu du régime "Cieux ouverts". Chaque partie décidera de la manière dont elle entend exploiter ces renseignements.

X. Vols de transit

Si un avion survole un État participant pour se rendre dans l'État participant où doit être effectué un vol de surveillance, ce vol de transit ne sera pas défalqué du quota de l'État survolé, pourvu que l'avion emprunte exclusivement les couloirs de circulation réservés au trafic civil.

XI. Typed'accord

Le régime "Cieux ouverts" sera instauré par le biais d'un traité multilatéral conclu entre les parties concernées.

XII. Organisme consultatif pour le régime "Cieux ouverts"

Afin de promouvoir les objectifs et la mise en application du régime "Cieux ouverts", les États participants établiront un organisme chargé de résoudre les questions liées au respect des dispositions du traité et d'adopter toutes mesures pouvant être nécessaires pour améliorer l'efficacité du régime. ■

Arrêté de situation sur les FCE

Stimulées par les appels lancés tant par les dirigeants de l'Est que de l'Ouest en faveur d'un règlement rapide de la question et encouragées par l'heureuse évolution de la situation politique en URSS et en Europe de l'Est, les négociations sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE) progressent à grands pas et de façon méthodique. Peu après que l'Ouest eut présenté son énoncé de position concernant le chapitre III le 21 septembre, le négociateur en chef de l'Union soviétique, M. Oleg Grinevsky, annonça que l'URSS comptait apaiser les craintes occidentales en relevant à 4 700, de part et d'autre, le nombre

maximum d'avions tactiques destinés au front et à 1 900 le nombre d'hélicoptères de combat (les avions d'interception soviétiques restaient toutefois exclus du total). Le 17 octobre, l'Est et l'Ouest s'entendaient sur une définition de l'artillerie qui permettrait de fixer des limites aux systèmes actuels et futurs.

La troisième session des négociations prit fin le 19 octobre avec la présentation par l'Est de son énoncé de position concernant le chapitre III (vérification, stabilisation et échange d'informations). Commentant l'énoncé en séance plénière, les négociateurs occidentaux firent observer que les propositions des deux blocs se rejoignaient sur bon nombre de points et qu'il faudrait chercher à parvenir à une entente le plus rapidement possible lors de la session suivante. Les participants adoptèrent à l'unanimité la proposition du Canada concernant la tenue de réunions hebdomadaires additionnelles par les groupes de travail.

L'OTAN profita de l'intersession pour mettre la dernière main à l'ébauche de traité. Même si la quatrième session démarra lentement, les réunions additionnelles sur le chapitre III produisirent rapidement des fruits, les deux parties convenant de certaines mesures concernant l'échange d'informations. Le 28 novembre, l'Est ajouta à son ensemble de mesures de stabilisation en proposant des limites quant au matériel et au personnel autorisés durant les exercices.

L'importance d'un engagement politique permanent à un haut niveau fut soulignée en décembre: en effet, une série de réunions de chefs de gouvernement au début du mois et une réunion ministérielle de l'OTAN au milieu du mois dynamisèrent de façon exceptionnelle l'allure des négociations. Le 12 décembre, l'Ouest présenta une nouvelle proposition portant sur les chars de combat et les blindés de combat qui englobait divers types de chars légers et de blindés lourds de combat précédemment exclus. L'inclusion de ces véhicules dits de "zone grise"

répondit dans une large mesure aux préoccupations de l'Est, mais il fallut relever de 28 000 à 30 000 (dans chaque camp) la limite proposée en ce qui concerne les véhicules blindés de transport de troupes. Deux jours plus tard, l'Est et l'Ouest présentèrent leur ébauche de traité. Les textes, qui se recoupent à maints égards, seront vraisemblablement scrutés de près durant la cinquième session, qui s'est ouverte le 12 janvier.

Les développements en Europe de l'Est continueront tout particulièrement de presser les négociateurs de parvenir à une entente avant la fin de l'année. Tant l'Est que l'Ouest reconnaissent qu'il importe, pour la stabilité à long terme de l'Europe, de conclure un accord FCE parce qu'il pourrait servir de véhicule important pour la consolidation politique et juridique des réalités politico-stratégiques qui se dessinent sur ce continent. ■

Deux sons de cloche valent mieux qu'un...

Dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement, comme dans bien d'autres, la majorité des gens tirent de la presse écrite — et souvent d'une seule source — l'essentiel de ce qu'ils savent de la politique et des activités gouvernementales. Dans cette optique, que faut-il penser des grands titres suivants, tous trois inspirés de la conférence de presse donnée par les négociateurs en chef américains et soviétiques aux pourparlers START le 8 décembre 1989:

"Dans un climat d'amitié et de confiance, les négociateurs annoncent des accords" [*New York Times*]

"Les négociations sur les armements nucléaires prennent fin sans grands progrès" [*Ottawa Citizen*]

"Selon les négociateurs, un pacte sur les armements est à portée" [*The Globe and Mail*]